



ÉMINCÉ DE BROCHET

Newsletter n°2, février 2020

« Hors sujet »

C'est l'argument phare pondu par le président du SCoT, M. Baleyrier : les 52 observations opposées au projet de ZAC ne seraient pas opposées *stricto sensu* à la modification du SCoT. L'un ne va pourtant pas sans l'autre : le commissaire enquêteur écrivait lui-même dans son rapport (avant de rejoindre l'avis de M. Baleyrier quelques lignes plus loin) que « toutes les contributions reçues, exceptée une observation hors sujet, sont défavorables à la modification n°1 du SCoT dans la mesure où elle est de nature à conditionner la réalisation du projet de la ZAC du Brochet ». Feignant la méprise technico-technique, les élus ont donc décidé de balayer d'un revers de main les résultats de l'enquête publique, et ont voté la modification à la quasi-unanimité (une seule abstention). Gageons que les « représentés » s'en souviendront encore au mois de mars...

Une communauté de communes opaque

Lorsque des propriétaires expropriés ont réclamé d'obtenir des compte-rendus du comité de pilotage (COFIL) de la ZAC, c'est le plus sérieusement du monde que le président de la communauté de communes Sèvre & Loire, M. Pierre-André Perrouin, a considéré leur demande « abusive » au motif que ceux-ci « ont déjà été rendus destinataires d'un volume important de documents », et qu'ils ont « eux-mêmes admis qu'ils n'étaient animés que par la volonté de

nuire au projet ».

De la transparence donc, mais pas trop, et uniquement pour les partisans de la ZAC. Malin ! Sauf que ladite ZAC a été déclarée d'utilité « publique », et qu'il semblerait donc normal que les documents la concernant le soient tout autant. C'est également l'avis de la commission d'accès aux documents administratifs (CADA), qui, le 26 septembre dernier, s'est fendue d'un avis estimant que « ces documents, de nature administrative puisque détenus par l'administration dans le cadre de ses missions de service public, sont communicables à toute personne qui en fait la demande ».

Ce verdict était parfaitement prévisible, mais en obligeant les citoyens à faire des pieds et des mains pour se procurer ces documents « publics », les collectivités porteuses de projets litigieux parviennent à gagner de longs et précieux mois. Le COFIL a d'ailleurs refusé de délivrer des comptes-rendus produits entre 2012 et 2014 malgré un avis favorable de la CADA, contraignant ainsi les demandeurs à porter l'affaire en justice en mai 2019.



Des opposants se prennent en photo les yeux bandés pour dénoncer l'opacité de la CCSL (Hebdo de Sèvre et Maine du 9 janvier 2020)

Des bougies et du béton

26 mars 1985¹ : ouverture du supermarché Avenue qui deviendra ensuite Super U puis Hyper U. Hyper U va bientôt fêter son 35^e anniversaire... mais pas au Brochet, contrairement à ce qu'avait prévu son propriétaire. Car les dernières années ont été compliquées, avec une lutte contre la ZAC du Brochet qui ne cesse de s'amplifier et qui est un caillou bien gênant dans la chaussure des élus.

L'apogée de l'hypermarché touche à sa fin, avec la montée du e-commerce et surtout avec la prise de conscience des consom'acteurs qui plébiscitent désormais d'autres modes de consommation : local, bio, convivialité du petit commerce, circuits-courts, AMAP, marchés fermiers, occasion, repair-cafés... les alternatives sont nombreuses !

Mais alors que va-t-il rester de ces hypermarchés ? Eh bien, du béton, du béton et encore du béton. Car les 35 ans du Hyper U de Vallet, c'est avant tout 35 ans de bétonisation. Les photos aériennes de l'époque parlent d'elles mêmes. Certes, le lotissement auquel est venu s'adosser l'hypermarché existait déjà. Mais les champs ont laissé place à l'hypermarché et son immense parking, au rond-point, à la rocade qui rejoint la route d'Ancenis, au collège et plus récemment au Champilambart. Quant au bois où se trouvait la crêperie, il a également disparu lors des agrandissements successifs de la zone commerciale.

C'est ça, l'artificialisation des sols et la bétonisation des terres agricoles. Ce sont des constructions qui avancent inexorablement, un équipement en appelant un autre, sans se poser de question. Puis arrive le jour où l'hypermarché se dit être à l'étroit et veut se déplacer sur un site trois fois plus grand. Et là on recommence le même schéma : on fait des bureaux, un MacDo, un hôtel, on réfléchit à installer la Maison du Muscadet et même le siège de la communauté de communes sur la ZAC du Brochet. Et on parie combien qu'on va attirer banque, étude notariale

et médecins dans la zone tertiaire ?

Alors il est temps d'arrêter cette boulimie de terres agricoles. Le site actuel du Hyper U peut tout à fait être optimisé avec un parking aérien. Pas besoin de gaspiller 17 hectares !



Site actuel du Hyper U : photo aérienne de 1981. Le lotissement du Chantemerle existe déjà mais il n'y a ni hypermarché, ni rocade, ni collège ni Champilambart

Les rendez-vous !

→ **Le 27/02 à 19h, au village du Brochet, Vallet**

Atelier banderole/panneaux/
préparation du convoi vélo pour
la manifestation du 29/02

→ **Le 29/02 à 12h, au miroir d'eau à Nantes**

Manifest'ation de convergence
des luttes de l'Ouest contre les
grands projets inutiles²

Pour toute demande d'information :

Laissebeton@protonmail.com

² <https://www.facebook.com/events/856665098088105>

¹ Hebdo de Sèvre & Maine du 26 mars 2015, *L'hypermarché a 30 ans jour pour jour*